

REPRESENTATION EN DOUANE

Nous, soussignés, Société

N° de SIRET :

N° EORI :

N° TVA :

Représentés par Mr/Mme

Titre / Fonctions :

Donnons pouvoir à la Société :

NNR GLOBAL LOGISTICS FRANCE

24- 26, rue du Noyer – ZA du Moulin

B.P. 19247

95703 ROISSY CDG CEDEX

Donnons pouvoir au commissionnaire en douane **NNR GLOBAL LOGISTICS FRANCE**, agréé sous le n°4980 pour nous représenter auprès de l'Administration des Douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 18 du Code des Douanes de l'Union (règlement UE n°952/2013) et arrêté du 13 Avril 2016 relatif à la représentation en douane et à l'enregistrement des représentants en douane.

- Signer en notre nom et pour notre compte toutes déclarations de douane pour à l'importation et à l'exportation.
- Effectuer tous les actes y afférents
- Présenter les documents et les marchandises et d'effectuer les visites en douane
- Nous représenter auprès des autres Administrations ou tout organisme intéressé pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises)
- Exécuter les opérations sous régimes particuliers (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, destination particulière, etc. ...)
- Autoriser l'utilisation de nos crédits en douane(1) et/ou les crédits en douane du mandataire(1), aux fins de réalisation des opérations ci-dessus
- Régler en notre nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus
- Recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu

Le mandant accepte l'applicabilité des Conditions Générales de Vente de l'Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) de décembre 2022 dont il a eu connaissance. Le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre, d'accomplir les formalités définies par ce pouvoir.

Le présent mandat prend effet à compter du et demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

(1) *Rayer les mentions Inutiles si nécessaire*

Le

Signature

Cachet de L'entreprise

REPRESENTATION EN DOUANE

Nous, soussignés, Société

N° de SIRET :

N° EORI :

N° TVA :

Représentés par Mr/Mme

Titre / Fonctions :

例) NIPPON TARO 氏名 (姓+名 ローマ字記入)

Donnons pouvoir à la Société :

NNR GLOBAL LOGISTICS FRANCE

24- 26, rue du Noyer – ZA du Moulin

B.P. 19247

95703 ROISSY CDG CEDEX

Donnons pouvoir au commissionnaire en douane **NNR GLOBAL LOGISTICS FRANCE**, agréé sous le n°4980 pour nous représenter auprès de l'Administration des Douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 18 du Code des Douanes de l'Union (règlement UE n°952/2013) et arrêté du 13 Avril 2016 relatif à la représentation en douane et à l'enregistrement des représentants en douane.

- Signer en notre nom et pour notre compte toutes déclarations de douane pour à l'importation et à l'exportation.
- Effectuer tous les actes y afférents
- Présenter les documents et les marchandises et d'effectuer les visites en douane
- Nous représenter auprès des autres Administrations ou tout organisme intéressé pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises)
- Exécuter les opérations sous régimes particuliers (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, destination particulière, etc. ...)
- Autoriser l'utilisation de nos crédits en douane(1) et/ou les crédits en douane du mandataire(1), aux fins de réalisation des opérations ci-dessus
- Régler en notre nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus
- Recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu

Le mandant accepte l'applicabilité des Conditions Générales de Vente de l'Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) de décembre 2022 dont il a eu connaissance. Le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre, d'accomplir les formalités définies par ce pouvoir.

Le présent mandat prend effet à compter du et demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

(1) *Rayer les mentions Inutiles si nécessaire*

Le 例) 15 / 03 / 2024 (サインした日付)

Signature

Cachet de L'entreprise

パスポート記載のサイン